

❖ PIECES A JOINDRE

Vous avez engagé des surfaces dans les mesures PI01, PI02, PI03

→ Joindre un calcul de l'IFT herbicides et de l'IFT global total (campagne 2010) de vos parcelles cultivées en blé PI01, PI02, PI03

Vous avez engagé des surfaces dans la mesure MA01

→ Joindre un calcul de l'IFT herbicides et de l'IFT global total (campagne 2010) de vos parcelles cultivées en maïs MA01

Vous avez engagé des surfaces dans la mesure BE01

→ Joindre un calcul de l'IFT herbicides et de l'IFT global total (campagne 2010) de vos parcelles cultivées en betteraves BE01

Vous avez engagé des surfaces dans la mesure LE01

→ Joindre un calcul de l'IFT herbicides et de l'IFT global total (campagne 2010) de vos parcelles cultivées en légumes LE01

N.B. un outil de calcul de l'IFT est disponible sur le site : <http://agriculture.gouv.fr/les-produits-phytosanitaires.10583>

- **Vous avez engagé des surfaces dans la mesure Proj**

→ Joindre un dossier de candidature

- **Dans tous les cas**

→ Joindre une photocopie de l'ensemble de votre registre parcellaire graphique (RPG) en y localisant :

○ les surfaces sur lesquelles seront semées pour l'année culturale 2010/2011 les cultures engagées dans le dispositif.

→ Joindre le formulaire S2 jaune 2010

→ Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

Le document ci-joint (pages 1 à 4), complété et signé, le calcul des IFT, la photocopie du RPG, le RIB sont à envoyer avant le 1^{er} octobre à :

Agence de l'Eau Artois Picardie
Service Agriculture et Ecologie Rurale
200 rue Marceline
BP 80818 59508 DOUAI Cedex

Pour plus d'information :

- www.eau-artois-picardie.fr

- agri@eau-artois-picardie.fr

- Service Agriculture et Ecologie Rurale : 03.27.99.90.85